

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
1<sup>er</sup> Décembre 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

**OBJET :**  
**15b. PRISE EN CHARGE  
DES TRANSPORTS ET  
DES SÉANCES DE  
NATATION PAR LA  
CCFL.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le 02-01-2018



L'an deux mil-dix-sept, le sept DÉCEMBRE à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – M. MARCINKOWSKI Claude – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme DUMONT Catherine – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** M. KUJAWA Philippe – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – Mme BOUVET Margaret – M. SERE Soarey Idriss – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DUYCK Joël – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. VERWAERDE Franckie – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. LORIDAN Bernard.

M. VERWAERDE Franckie a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Communautaire sera amené à valider le 14 décembre prochain, la prise en charge intégrale par la CCFL des transports aller-retour pour se rendre au Centre Aquatique Flandre Lys – L'ONDINE, sur une année scolaire pour deux niveaux de classes, soit :

- 10 séances pour les CP ou CE1
  - et
  - 10 séances pour les CE1 ou CE2.
- selon le choix des établissements scolaires (en accord avec les Conseillers Pédagogiques de Circonscriptions pour les établissements publics).

Pour cette année scolaire 2017/2018, ne sera pris en charge qu'un seul niveau de classe (CP) du fait du démarrage des séances en milieu d'année scolaire.

Pour cette année scolaire 2017/2018, les établissements scolaires ou les mairies se chargeront de la commande de bus. La CCFL effectuera un remboursement des frais de transports en fin d'année scolaire et sur présentation des factures acquittées.

Pour cela, une convention a été rédigée par la CCFL afin de définir les conditions de remboursement de la CCFL à la commune de Merville. Celle-ci est annexée à la présente délibération.

De même, la CCFL prendra en charge les séances de natation à savoir :

- 10 séances pour les CP ou CE1
  - 10 séances pour les CE1 ou CE2.
- selon le choix des établissements scolaires (en accord avec les Conseillers Pédagogiques de Circonscriptions pour les établissements publics)

.../...

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le

02-07-2018

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017**

**OBJET : 15b. PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS ET DES SÉANCES DE NATATION PAR LA CCFL**



Concernant ces 20 séances d'apprentissage, il est proposé que :

- la CCFL finance une partie importante de ce coût, représentant 60 euros par séance,
- ne reste à charge des mairies (selon les accords pris dans les communes) qu'une participation financière de 35€ par séance et par classe,

Cette proposition est émise d'une part, afin de respecter l'engagement qui avait été pris auprès des écoles ou communes, de leur laisser à charge une participation minimum par enfant et par séance, et d'autre part d'être en conformité juridique avec le contrat signé avec le délégataire.

Pour cette année scolaire 2017/2018, il est proposé que ne soit pris en charge qu'un seul niveau de classe du fait du démarrage des séances en milieu d'année scolaire.

À ce titre, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de ces conventions par le Maire, ainsi que tout document s'y rapportant, sous réserve de l'accord des élus communautaires le 14 décembre prochain.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dès la rentrée scolaire 2018/2019, la CCFL pourra lancer une consultation pour le transport de ces deux niveaux de classe pour 10 séances chacune sur l'année scolaire, et prendre en charge directement le coût de ces transports.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.